

Votre service périscolaire se modernise et vous présente son Espace Famille !

Pour faciliter votre relation avec les services municipaux,
vous faire gagner du temps et
vous proposer des services
plus performants, la commune
se dote d'un

Espace Famille...

En quelques clics...

Inscrivez vos enfants à la restauration scolaire, l'accueil du soir, à la
garderie du mercredi ou des vacances...

Visionnez et réglez vos factures...

Mais aussi mettez à jour vos coordonnées, ou contactez-nous...

Modifiez vos réservations...



Mode d'emploi

Etape n° 1 : Créer son compte sur l'Espace Famille

Vous allez recevoir un mail pour vous annoncer la création de l'Espace famille. Cliquez sur le lien joint au mail et créez votre compte. Attention, ce lien n'est valable que 48 h.

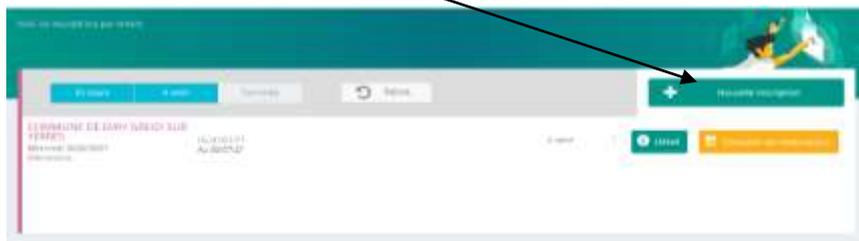
Les fois suivantes, vous vous connecterez sur le site internet de la commune www.mairie-evry-gregy.fr où vous trouverez sur la page d'accueil, un pavé Espace Famille.

Etape n° 2 : Enregistrer l'inscription à l'activité

Connectez-vous et entrez dans
l'Espace Famille. Vous êtes
sur le tableau de bord.

Positionnez-vous sur MES INSCRIPTIONS
et cliquez
Sélectionnez l'enfant

Puis sur **+** nouvelle inscription



Sélectionnez-la(les) activité(s) : Périscolaire pour midi
et soir et accueil de loisirs pour mercredis et
vacances...



**Pensez à enregistrer ! (Bandeau vert en bas de l'écran)
Répéter l'opération pour chaque enfant et chaque activité
A ce stade, vos dates ne sont pas encore réservées.**

Etape n° 3 : Réservation des jours de présence de vos enfants

Revenez au tableau de bord (Menu en haut à gauche)
Cliquez sur MES RESERVATIONS
La liste des enfants participant aux activités s'affiche.
Sélectionnez un enfant et positionnez-vous sur la date souhaitée.



Ne sont accessibles que les activités et les dates ouvertes à la réservation.
Cliquez pour réserver vos dates, la case devient verte. Pour annuler, cliquez sur la case verte, elle redevient blanche.
Si vous cliquez en haut à gauche sur légende, vous verrez les correspondances des couleurs de cases.



Pensez à enregistrer ! (Bandeau vert en bas de l'écran)
Répéter l'opération pour chaque enfant et chaque activité
Vos réservations sont effectives !

Toutes les réservations effectuées sur l'Espace Famille seront automatiquement enregistrées dans l'ordinateur du périscolaire et seront donc sur les plannings des classes.

Toute inscription ou annulation pour la restauration, le soir et le mercredi, doit être enregistrée la veille avant 9 h 00.

En ce qui concerne les vacances scolaires, le délai de modification est de 7 jours avant la date concernée.

Les inscriptions ou annulations hors délai seront automatiquement bloquées, il ne sera pas possible d'y déroger.

Etape n° 4 : Facturation et paiements

Les factures sont établies entre le 1^{er} et le 5 du mois suivant et sont à régler pour le 15 de chaque mois.

A partir de Février 2021, votre facture sera disponible sur l'Espace Famille. Vous pourrez à tout moment la consulter, la télécharger et également la régler jusqu'à la date limite.

Revenez au tableau de bord
Cliquez sur MES FACTURES

L'affichage se fait par défaut sur les factures à payer.



Pour régler, cochez la case gauche de la ligne à régler, vous serez redirigés sur le site [Payip.gouv.fr](https://payip.gouv.fr). A droite vous pouvez télécharger votre facture.

Les règlements par chèque et espèces restent néanmoins possibles au bureau du périscolaire le matin de 8 h 45 à 10 h 30.

Si vous constatez une erreur sur votre facture, vous devez contacter le service périscolaire au plus vite via la messagerie classique ou la messagerie de l'Espace Famille. (page tableau de bord : contacter votre structure)
Après vérification, le service procédera à la régularisation de votre facture.

Après le 15 du mois, les factures non réglées devront être payées au Trésor Public après réception d'un avis des sommes à payer. Celles-ci apparaîtront dans l'Espace Famille à zéro mais il sera indiqué en bas : **envoi au Trésor Public de Melun.**